

Armentières

La métamorphose

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 27 septembre 2018
Convocation du : 19 septembre 2018
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 27 septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. QUESTE, Mme DUBREU, M. DERONNE, Mme LE GALLIC, M. MERTEN, Mme LORIDAN, Mme LEBLEU, Mme LE DUFF, Mme TURBIEZ. M. BAILLEUL, Mme CASIER, M. VYTHELINGUM, M. CATTOIRE, M. DUPONT, Mme HAMIDOU-DUCATEL, Mme CASSAN, M. DERUYTER, M. THIRION, M. PLOUY, Mme VANDERWEGEN, Mme VERWAERDE. M. GRENIER .

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme COBBAERT, Mme LE BIHAN, Mme CHAFIK, M. AGNOLETTI, Mme BRICE, M. AIT EL HAJ, Mme PYNSON ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme DE PARIS, M. MARIE, M. DERUYTER, M. QUESTE, Mme LE GALLIC, conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Mme GRUSON, M. MONVOISIN.

SECRETARE DE SEANCE : M. DUPONT

DE18.141

VIE ASSOCIATIVE
FOYER D'HÉBERGEMENT BROSSOLETTE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
MODIFICATION

Autorisation - Approbation

☞

L'hébergement du foyer Brossolette comprenant 18 lits est mis à disposition des associations dans le cadre de leurs activités (hébergement à l'occasion de tournois ou de stages, organisation de formations par la Ligue de l'Enseignement...). A cet effet, une convention de mise à disposition a été votée en Conseil Municipal le 18 mai 2017.

Toutefois, il convient de modifier cette convention afin de s'adapter aux différentes utilisations constatées :

- ajout d'une mention dans les modalités de paiement à savoir :
 - facturation sur la base de la convention complétée par l'utilisateur et non d'un devis
 - facturation du nombre de personnes précisé par l'utilisateur dans la convention si celui-ci n'a pas été réactualisé quinze jours avant l'arrivée du groupe.
 - facturation du nombre de personnes réellement accueillies suite au constat de nos services (en cas de dépassement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications de la convention
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférant

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,

Le Maire,

The image shows an official circular stamp of the City of Armentières, France. The stamp contains the text 'VILLE D'ARMENTIÈRES' and 'Nord'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Bernard HAESBROECK

Vice-Président de la Métropole Européenne de Lille